



Amenagement de cave non déclarée

Par **Chopin**, le **24/09/2009** à **15:59**

Bonjour,
Depuis Avril 2004 je suis propriétaire d'une maison dont le sousol de 120m² et d'une hauteur de 2.7m diffère des dispositions du permis de construire qui mentionne une vide sanitaire. Ail n'y a pas eu de déclaration de fin des travaux ni de certificat de conformité;
La maison été construite en 1986 et a été modifié plusieurs fois chaque fois avec un permis de construire. Ces travaux ont été exécuté en conformité avec les permis. La dernière série des travaux ont eu lieu en 1996.
Je voudrais mettre des fenêtres dans la cave ainsi qu'un accès de l'extérieur. Ceci nécessitera des travaux de bâtiment pour ajouter les fenêtres ainsi que de terrassement pour dégager le terrain sur le côté de la maison., donc un permis de construire sera sans doute obligatoire.
Q. quelles sont les risques que j'encoure si j'introduis une demande de permis de construire?
Merci
Christian Chopin